

Pour l'avenir du service public de l'ESR : UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION, C'est urgent et c'est possible !

Le 11 juin se tient une session plénière extraordinaire du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) qui, fort du constat réalisé par le Conseil Scientifique du CNRS de la diminution généralisée de l'emploi dans la recherche publique, doit plancher sur « la crise de l'emploi scientifique ». Cela fait déjà plusieurs années que les organisations syndicales, et notamment Sud Recherche EPST, tentent d'alerter les collègues et les pouvoirs publics sur ce désastre annoncé, y compris en publiant les chiffres présentés ces jours-ci par le Conseil Scientifique. Il est vrai que les perspectives pour l'avenir sont particulièrement alarmantes ; c'est pourquoi les organisations syndicales ont appelé collectivement à accompagner le travail du CoNRS au travers d'actions sur l'ensemble du territoire, dont notamment une manifestation parisienne qui ralliera le lieu de la réunion du CoNRS dans l'après-midi. [Cf. texte de l'appel intersyndical.](#)

Pour mémoire, le 8 février 2010, une conférence de presse se tenait à l'appel des syndicats de l'ESR, pour présenter le bilan de l'enquête sur la précarité réalisée courant 2009 par l'intersyndicale. Cette enquête a notamment permis de mettre en lumière que plus de 50 000 précaires travaillaient dans les laboratoires et les services, pour la plupart pendant plusieurs années, sur des fonctions dites « pérennes » qui de fait au regard de la Loi devraient être occupées par des titulaires. À cette occasion, notre communiqué commun Sud Recherche EPST – Sud Éducation – Sud Étudiant titrait alors : « [Régularisation de tous les sans-statuts !](#) », car – osons le dire haut et fort - de fait, la majeure partie de l'emploi CDD dans notre secteur est illégal ; ce que seul un plan de titularisation massif pourrait régulariser !

Depuis, plus de 4 ans se sont écoulés :

- nous avons eu la Loi Sauvadet pour une prétendue « déprécarisation » dans la fonction publique, qui comme nous nous y attendions est un véritable fiasco ;
- nous avons eu un changement (?) de majorité et de gouvernement qui poursuit le dogmatique choix de sacrifier les services publics sur l'autel de « l'austérité » et des cadeaux au MEDEF ;
- nous avons eu diverses chartes et autres circulaires dans nos EPST et nos universités qui sous prétexte de s'intéresser à leur quotidien et à leur avenir, organise le licenciement – on doit appeler ça « non-renouvellement » - des CDD.

Et force est de constater que la situation a peu changé, elle s'est même aggravée avec la mise en œuvre des contre-réformes successives des retraites : avec le départ de plus en plus retardé de nos collègues, le nombre de concours externes se réduit comme peau de chagrin et par voie de conséquence le nombre de concours internes, privant les précaires et les étudiants de tout espoir de recrutement et les titulaires de possibilités de promotions ! Le développement du financement de la recherche sur projets qui a fait exploser la précarité et qui l'entretient n'est jamais remis en cause et devient la norme, alors même qu'il casse les collectifs de travail, dépouille les organismes de leur capacité de programmation des activités de recherche, met en danger la continuité du service et la transmission des compétences et savoir-faire, génère des surcharges de travail et de la souffrance... En fait, après deux années de retour d'une partie - très limitée - des moyens de l'ANR vers les budgets des établissements, le Ministère annonce maintenant qu'il ne touchera plus au budget de l'ANR et continue avec les « investissements d'avenir » et autres financements parallèles de priver les établissements de leurs budgets récurrents.

Au final, c'est bien l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche publique qui est mis en cause.

**Plus que jamais, c'est d'un véritable plan de création d'emplois,
à tous les niveaux de qualification, dont nous avons besoin !**

Plus que jamais, ce plan doit permettre un droit effectif à titularisation de tous les précaires répondant à des besoins pérennes, ce que n'a pas permis la loi Sauvadet



C'est POSSIBLE !

Les solutions existent, nous les avons déjà pointées à maintes reprises !

(Voir [nos affichettes de juillet 2012 reprises ci-dessous](#))

- **Mais il faut rompre avec les politiques d'austérité**, en refusant de se soumettre aux injonctions de la Troïka (Fonds Monétaire International - Banque Centrale Européenne – Union Européenne), et au contraire, en soutenant les services publics et en relançant l'emploi public ;
- **Mais il faut cesser de faire des cadeaux aux actionnaires** : le Crédit Impôt Recherche (CIR) a atteint 6 Md€, le « Pacte de responsabilité », va ajouter encore 10 à 15 Mds d'€ d'exonérations de cotisations sociales aux 20 Mds du « Crédit Impôt Compétitivité Emploi » (CICE) ; et tout cela sans aucune garantie pour l'emploi. Et quand bien même les « contreparties » attendues seraient au rendez-vous, un rapide calcul montre combien le coût des emplois privés serait plus cher pour la collectivité que si on créait des emplois publics, et cela sans compter le coût social qu'implique ce Pacte ! Rappelons que Gattaz, président du MEDEF, réclamait 100 Md€ en « échange » de la création d'1 million emplois : à 100 000 € l'emploi, c'est plus de deux fois le coût moyen actuel d'un emploi public (cotisations comprises) qui est de 49 000 € ! De qui se moque-t-on ? [Voir décryptage de Solidaires](#).
- **Mais il faut arrêter la MAP** (« modernisation » de l'action publique) qui n'est autre que le prolongement de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publique) ;
- **Mais il faut faire le choix d'une autre politique de recherche** qui privilégie la coopération plutôt que la compétition, qui permette à chaque établissement d'effectuer pleinement ses missions, dans le respect mutuel des spécificités de chacun ; tout le contraire de ce qui est fait depuis plus de 10 ans maintenant...
- **Mais il faut refuser l'individualisation des rémunérations**, en commençant par supprimer la Prime d'Excellence Scientifique (l'appeler PEDR ne change rien !), en refusant les primes à la tâche ou « de fonction », en exigeant une refonte des grilles intégrant les primes statutaires (prime de recherche et PPRS) dans les salaires et en refusant leur modulation.
- **Mais il faut revenir sur les diverses contre-réformes des retraites** de ces dernières années qui allongent la durée effective du travail, en laissant des milliers de jeunes au chômage.

Car au final, c'est bien de cela qu'il s'agit :

Imposer une égalité des droits entre les personnels (à travail égal, statut égal !),

Imposer un autre partage du travail et des richesses

Solidaires
Sud
Recherche

Le changement :
c'est un véritable plan de titularisation !

Trouver les financements pour titulariser les 50 000 précaires⁽¹⁾ dans la recherche et l'enseignement supérieur :
c'est possible !

De l'argent public (mal) dépensé
« pour la recherche », il y en a...

Ce qui représente,
en nombre de postes de titulaires⁽²⁾ :

La PES (Prime dite d'Excellence Scientifique), rien qu'au CNRS : c'est 13,5 Millions d'euros par an	=	190 postes
Le budget de l'ANR : c'est à peu près 800 Millions d'euros par an	=	11 400 postes
Le Crédit Impôt Recherche, subvention à peine déguisée aux entreprises : c'est plus de 5 Milliards d'euros par an	=	71 400 postes
Les crédits des labos issus des « investissements d'avenir » : c'est 1,27 Milliard d'euros en 2012	=	18 100 postes

Alors, il est où le problème ?
Régularisation de tous les sans-statuts !

(1) 50 000 postes à temps plein de chercheurs et enseignants de 2010. Le nombre de chercheurs est de 27 000.
(2) Sur la base d'un coût salarial annuel moyen de 20 000 euros pour un emploi de titulaire de catégorie A dans un EPST

<http://www.sud-recherche.org/> contact@sud-recherche.org

Solidaires
Sud
Recherche

Le changement :
c'est un véritable plan de titularisation !

L'intégration directe dans les corps de titulaires, sans concours et sans perte de salaire, de tous les non-titulaires remplissant des besoins permanents, c'est possible !

C'est ce qui s'est fait lorsque les contractuels travaillant dans les différents EPST ont été intégrés sur les statuts de titulaires, entre 1984 et 1992 (cf. références décrets ci-dessous) :

- véritable DROIT à titularisation pour tous les contractuels (CDI ou CDD) dès lors qu'ils comptaient 18 mois (chercheurs) ou 12 mois (Ingénieurs, techniciens, administratifs) d'exercice de leur métier dans l'organisme...
- autant de postes de titulaires que de contractuels à titulariser → pas de concours

Non à la vision de la titularisation du MESR d'aujourd'hui, prêt à organiser des concours sur toute la France et tous les EPST pour sélectionner les « précaires d'excellence » !

Non à un pseudo-droit à titularisation (loi Sauvadet) qui va laisser sur le carreau 98 % des non-titulaires des EPST !

L'immense majorité des non-titulaires recrutés dans les EPST, l'ont été pour répondre à des besoins permanents. Ils ont vocation à être intégrés sur le statut normal des personnels permanents des EPST : le statut de titulaires Recherche.

Pour le respect de la loi et de l'égalité de traitement entre tous les agents,
Régularisation de tous les sans-statuts !

CNRS : décret 84-1185 du 27/12/1984	INRETS : décret 86-988 du 12/03/1986
INSERM : décret 84-1206 du 28/12/1984	INRIA : décret 86-576 du 14/03/1986
INRA : décret 84-1207 du 28/12/1984	INED : décret 88-441 du 21/04/1988
ORSTOM (IRD) : décret 85-1060 du 02/10/1985	Cemagref : décret 92-1060 du 01/10/1992

<http://www.sud-recherche.org/> contact@sud-recherche.org